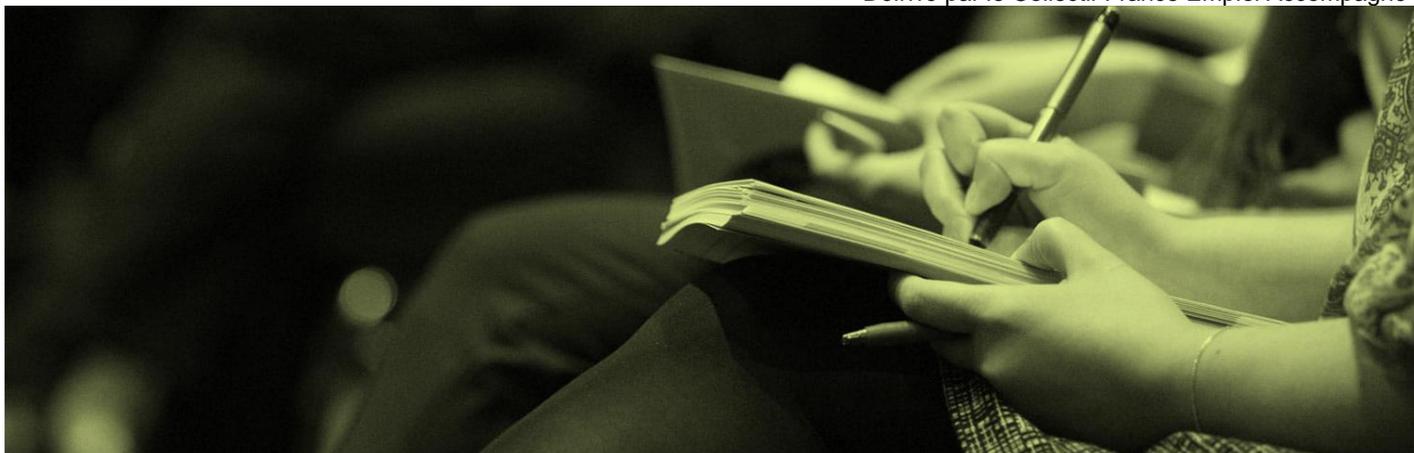


Certification professionnelle Conseiller en Emploi Accompagné

Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience Programme court (VAE)

Enregistrée au RNCP (fiche n° 37779), le 19/07/2023, niveau 6
Délivré par le Collectif France Emploi Accompagné



DUREE

1h00 d'accompagnement



PUBLIC

→ Personne ayant une expérience en lien avec les compétences visées par la certification professionnelle
→ Après recevabilité délivrée par le CFEA



MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

→ 2 entretiens
Individuels de 30 mn, avec un accompagnateur VAE en distanciel
→ Un entretien de 1h en cas d'échec.
→ Des ressources, un guide méthodologique, une plateforme dédiée

PROFIL DES ACCOMPAGNATEURS

Professionnels de l'Emploi Accompagné et professionnels experts de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, experts dans les domaines du handicap et de l'insertion.

MODALITES ET DELAIS D'ACCÈS

Mise en œuvre de la prestation dans les 4 mois suivants l'inscription.

CONDITION D'ACCES

Toute personne qui a reçu un avis de recevabilité positif de la part du CFEA.

Lien vers la pré inscription :

<https://forms.office.com/e/qRZuexgx3L>

PREREQUIS PEDAGOGIQUES

Avis de recevabilité délivré par le CEA.

TARIF

550 € NET de taxe. Hors déroulement du jury VAE en distanciel et inscription auprès du CFEA en supplément 700 euros TTC. Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.

La certification professionnelle Conseiller en Emploi Accompagné permet de valider les compétences menant au métier de Conseiller en Emploi Accompagné.

A l'issue de l'accompagnement, le bénéficiaire sera en capacité de :

- Rédiger le livret VAE en explicitant les compétences mises en œuvre en lien avec chaque bloc de compétences ;
- Expliciter à l'oral ses activités permettant de présenter ses compétences en lien avec les compétences visés par chaque bloc de compétences.

TROIS BLOCS DE COMPETENCES EVALUES DANS LE CADRE DE LA VAE

Le candidat peut présenter un ou plusieurs blocs dans le cadre de la démarche de VAE.

- **Bloc de compétences 1** : Procéder à l'évaluation individuelle globale et multidimensionnelle de et avec la personne au regard de son insertion professionnelle et l'accompagner tout au long de son parcours professionnel (vers, dans, entre emplois) autant que de besoin pour une durée non prédéterminée.
- **Bloc de compétences 2** : Accompagner la personne dans la co-définition du projet professionnel et dans la recherche d'emploi.
- **Bloc de compétences 3** : Accompagner les communautés de travail impliquées au cours du parcours professionnel de la personne sur le long terme.

MODALITES D'EVALUATION

- Production du livret 2, conforme aux exigences du certificateur.

EPREUVES DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

- **Dossier de validation des acquis de l'expérience complété d'un oral de 40 minutes devant un jury.**
- Pour obtenir la certification professionnelle Conseiller en Emploi Accompagné, il faut valider chacun des trois blocs de compétences.
- Possibilité de validation partielle : acquisition d'un ou plusieurs Blocs de compétences.
- Les blocs sont acquis à vie.

EQUIVALENCE DE BLOCS DE COMPETENCES

- Equivalence Bloc 1 pour les titulaires de la certification " Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap " (RS 6000).
- Equivalence sur le Bloc 2 pour les titulaires du Titre "Conseiller en insertion professionnelle" (RNCP 37274) ou de la Licence professionnelle « Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale professionnelle. » (RNCP30080).
- Pour plus d'informations, consulter le lien vers le RNCP.

LIEN VERS LA FICHE RNCP

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37779/>

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), FORMAVISION s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...).

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

Démarche exigeante

La démarche VAE, est une démarche volontaire, longue et exigeante. Elle demande une réelle motivation et du temps pour se consacrer à la rédaction.

Réunion d'information

Visioconférence d'une durée de 2h maximum, ouverte à tous.

Phase de recevabilité auprès du Collectif France Emploi Accompagné

Le candidat contractualise pour la phase de recevabilité avec le Collectif France Emploi Accompagné.

Le candidat transmet le livret de recevabilité au CFEA qui statue sur la recevabilité de sa demande.

Le candidat choisit de présenter toute la certification professionnelle ou un ou deux blocs de compétences.

Phase d'accompagnement à la VAE

Une fois la recevabilité transmise par le Collectif France Emploi Accompagné au candidat, l'inscription dans un parcours d'accompagnement peut démarrer.

L'accompagnement court VAE est composé de deux entretiens individuels selon la démarche suivante, et ce quel que soit le nombre de blocs de compétences visés par le candidat.

Il sera possible de modifier la durée de l'accompagnement individuel selon les besoins du candidat.

Etape 1 : Entretien individuel → Conseil méthodologique et rédactionnel

- **Objectif** : S'approprier le référentiel, planifier et organiser son travail, expliciter son activité à l'écrit.

- Contenu : Le référentiel et ses attendus. Recommandations méthodologiques. Présentation des outils et ressources Formavision. La planification et organisation du travail. L'explicitation des activités.
- Méthode : Retour sur les écrits et recommandations de l'accompagnateur.
- Modalités : Entretien individuel avec l'accompagnateur en distanciel (visioconférence ou téléphone).
- Durée : 30 mn.

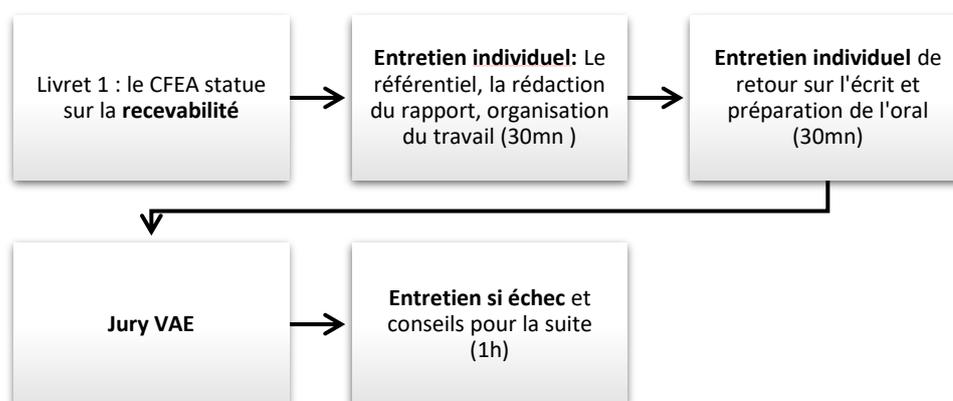
Etape 2 : Entretien individuel → Retour sur les écrits et conseils pour l'oral

- Objectifs : Améliorer l'écriture et la présentation des situations grâce à l'accompagnement et aux recommandations de l'accompagnateur. Identifier les phases de l'oral et expliciter son activité à l'oral.
- Entretien individuel : Retour sur les écrits d'explicitation du candidat <-> Le candidat envoie au préalable les écrits qu'il souhaite présenter : conseils de l'accompagnateur en entretien.
- Méthode : Analyse et recommandations de l'accompagnateur, simulation.
- Modalités : Entretien individuel avec l'accompagnateur en distanciel (visioconférence ou téléphone).
- Durée : 30 mn.

Etape 3 : Entretien en cas d'échec

- Objectif : Analyser les raisons de l'échec de la VAE et identifier des pistes pour la suite.
- Contenu : Analyse des grilles si transmises et des retours du jury et préconisations au candidat pour la suite.
- Modalité : L'accompagnateur prend contact avec le candidat après le jury et la délivrance des résultats ; uniquement en cas d'échec et sur demande du candidat. Entretien individuel avec l'accompagnateur en distanciel (visioconférence ou téléphone).
- Durée : 1h.

Parcours de l'accompagnement VAE



Déroulement du jury VAE

Les membres du jury consultent le dossier écrit avant l'oral.

L'écrit et l'oral sont complémentaires, le jury identifie dans l'écrit puis dans l'oral les compétences visées par la certification professionnelle.

A l'issue de l'oral de 40mn, le jury délibère : soit il délivre la certification professionnelle, soit il délivre un ou plusieurs blocs de compétences, soit il ne délivre aucun bloc de compétences.

Le candidat reçoit les résultats par voie dématérialisée dans les trois semaines suivant la délibération.

Le parchemin attestant de l'acquisition de la certification professionnelle est remis aux lauréats par le Collectif France Emploi Accompagné.

INDICATEUR DE RESULTATS ET SUITE DE PARCOURS

- **Nombre de candidats accompagnés 2024 /2025** : (nouvelle prestation, statistiques, bientôt disponibles)
- **Taux de satisfaction** : (nouvelle prestation, statistiques, bientôt disponibles)
- **Taux de réussite par la voie VAE post accompagnement** : (nouvelle prestation, statistiques, bientôt disponibles)
- **Taux d'emploi pour les certifiés** : 100% (dossier RNCP 2021-2022)
- **Taux dans le métier de CEA** : 100% (dossier RNCP 2021-2022)
- **Suite de parcours** : A ce jour pas d'autres certifications professionnelles sur le métier.
- **Débouchés** : Métier de Conseiller en Emploi Accompagné au sein des plateformes départementales ; Job coach.

CONTACTS

Contact pédagogique

cea@forma-vision.com
09 53 94 35 52

Contact administratif

cea@forma-vision.com
09 53 94 35 52

Contact handicap

janick.coquet@forma-vision.com
09 53 94 35 52